



PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE ET SES PARTENAIRES POUR LA PROMOTION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

La municipalité de Saint-Boniface (ci-après désignée la "Municipalité"), représentée par son maire ou son représentant autorisé, d'une part, et _____ (nom de l'entreprise ou de l'organisation), représentée par _____ (nom de la personne responsable), d'autre part, convient par les constituants d'établir un protocole d'entente visant à assurer une collaboration fructueuse pour la promotion des activités de loisirs dans la municipalité.

Objet du protocole d'entente

Le présent protocole d'entente a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la municipalité de Saint-Boniface et _____ (nom de l'entreprise ou de l'organisation), ci-après désigné le "partenaire", dans le cadre de la promotion des activités de loisirs offertes par la Municipalité.

Engagements de la Municipalité

La municipalité de Saint-Boniface s'engage à :

- Offrir des activités de qualité à faible coût et à proximité du domicile de la population de Saint-Boniface ;
- Promotion des activités pour favoriser les visiteurs de l'extérieur de la municipalité et favoriser l'économie locale ;
- Évaluer régulièrement l'efficacité du plan de visibilité pour les partenaires en fonction des objectifs établis dans le protocole d'entente et d'apporter les ajustements si nécessaire.

Engagements du partenaire

Le partenaire s'engage à :

Contribuer à la réalisation des activités de loisirs selon les modalités convenues avec la Municipalité ;

- Signature du protocole d'entente et le retourner à l'adresse suivante : dirloisirs@saint-bo.ca ;
- Fournir les panneaux publicitaires pour être affichés sur les différents sites des événements en fonction du forfait choisi (qui reste à la Municipalité) ;
- Fournir le cahier de normes graphiques à la Municipalité pour effectuer les différents montages promotionnels (logo, couleurs, espacement, etc.) ;
- Choisir les différents événements de la Municipalité en lien avec le type de commandite (voir plus bas).





La Municipalité fournit les informations nécessaires au partenaire pour l'organisation des événements ;

- La Municipalité s'engage à promouvoir le partenaire en affichant les panneaux publicitaires fournis par le partenaire sur les différents sites des événements en fonction du type de partenariat choisi ;
- La Municipalité s'engage à utiliser les normes graphiques fournies par le partenaire pour les montages promotionnels et s'engage à respecter les engagements dans le plan de visibilité.

Durée et résiliation du protocole d'entente

- Le présent protocole d'entente entre en vigueur à la date de sa signature et demeure en vigueur pour une période d'un an. À la fin de cette période, le protocole d'entente sera reconduit tacitement pour des périodes d'un an.
- En signant le présent protocole d'entente, les parties déclarent avoir pris connaissance et accepter les modalités qui y sont stipulées.
- Fait à Saint-Boniface, le _____.

La Municipalité de Saint-Boniface :

Nom : Patrick Richard

Titre : Directeur des loisirs, communications et de la vie communautaire

Signature :





Section à remplir par le partenaire :

Types du partenariat (voir tableau : Bronze, argent, or, platine, diamant) : _____.

☐ Argent \$: _____

☐ Biens et services (valeur en argent et définition) : _____

Choix des événements par le partenaire :

Noms des événements (choix du partenaire en fonction du type de partenariat, voir tableau 3) :

- ☐ Symposium de peinture - Mai 2025;
- ☐ Saint-Bo s'anime avec le Maire - juin 2025;
- ☐ Fête nationale - 23 juin 2025;
- ☐ Mini concert - Période estivale 2025;
- ☐ Soirée musique à l'église - 2025
- ☐ Activité de reconnaissance des bénévoles - octobre 2025;
- ☐ Fête de Noël - décembre 2025;
- ☐ Ateliers d'arts plastiques - 2025.

Partenaire : _____

Nom du responsable : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Titre : _____

Signature : _____

